

**ROSIER**

Société anonyme
Société faisant appel public à l'épargne
Route de Grandmetz 11a
7911 Frasnes-Lez-Anvaing (Moustier)
Registre du commerce de Tournai, numéro 140
T.V.A. n° BE 0401.256.237
Numéro d'entreprise : 0401.256.237

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les Actionnaires sont invités à participer à l'**assemblée générale annuelle des actionnaires** qui aura lieu au Siège social le **jeudi 17 juin 2010 à 10 h 30**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Prise de connaissance des rapports de gestion du Conseil d'administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009.
2. Prise de connaissance du rapport du Commissaire relatif aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009.
3. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009.
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2009, y compris l'affectation suivante du résultat :

Résultat à affecter

Bénéfice de l'exercice :	EUR. – 1.802.192,83
Résultat reporté au 31 décembre 2009 :	EUR. 18.958.650,35

Solde bénéficiaire à affecter :	EUR. 17.156.457,52

Affectation

Dividende brut :	EUR. 1.530.000,00
Report à nouveau :	EUR. 15.626.457,52

Total de l'affectation :	EUR. 17.156.457,52

Pour 2009, le dividende brut s'élève à 6,00 EUR, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 4,50 EUR par part sociale. Le dividende net sera payable à partir du 25 juin 2010.

5. Décharge à accorder aux Administrateurs.
Proposition de décision : accorder la décharge aux Administrateurs pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.
6. Décharge à accorder au Commissaire.
Proposition de décision : accorder la décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

7. Nominations statutaires :

Proposition de décisions :

- Ratifier les décisions du Conseil d'administration du 15 décembre 2009, suivant lesquelles :
 - ✓ Monsieur Laurent VERHELST a démissionné en qualité d'Administrateur indépendant. Le Conseil d'administration a décidé de ne pas pourvoir momentanément à son remplacement.
 - ✓ Monsieur Daniel GRASSET a démissionné en qualité d'Administrateur.
 - ✓ Monsieur Francis RAATZ, Président-Directeur général de GPN SA, domicilié avenue Emile Duray, 36, à B-1050 BRUXELLES, a été appelé aux fonctions d'Administrateur. Il occupe le mandat laissé vacant par Monsieur Daniel GRASSET. Le mandat de Monsieur Francis RAATZ expirera à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2010. Elire définitivement Monsieur Francis RAATZ.
- Nommer, sur proposition du Conseil d'Administration, Monsieur Laurent VERHELST, domicilié De Zevenster, 21, à B-2970 SCHILDE pour occuper le mandat d'Administrateur indépendant laissé vacant. Le mandat de Monsieur VERHELST viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires de 2014.
- Renouveler pour une durée de quatre années, soit à l'issue de l'assemblée générale de 2014, les mandats d'Administrateur de Madame Françoise LEROY et de Messieurs Robert-J.F. SEMOULIN et Francis RAATZ.
- Renouveler pour une durée de trois années, soit à l'issue de l'assemblée générale de 2013, le mandat de Commissaire du Bureau KPMG, représenté par Monsieur Benoit VAN ROOST. Fixer les émoluments du Commissaire.

8. Renouvellement de l'autorisation à donner au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société.

Proposition de décision : Conformément à l'article 9 des statuts coordonnés, renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration de faire acquérir par la Société, pour une durée de cinq ans, un maximum de 51.000 actions de la Société à un prix unitaire minimum de un euro et maximum de dix pour cent supérieur à la moyenne des dix dernières cotations du titre sur Euronext Bruxelles précédant la décision d'acquisition.

L'adoption de ce point de l'ordre du jour requiert les quatre cinquièmes des voix de l'assemblée.

9. Divers.

Pour être admis à cette assemblée générale ordinaire,

- tout titulaire d'actions au porteur doit, conformément à l'article 28 des statuts, déposer ses actions trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée, soit au siège social, soit aux guichets de Fortis Banque S.A. ;

- les titulaires d'actions nominatives doivent avoir été inscrits trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée au registre des actions nominatives ;

- les mandataires doivent déposer leurs procurations au siège social au moins trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée, au siège social ;

- les organes des personnes morales doivent pouvoir justifier des pouvoirs établissant leur qualité, au plus tard avant le commencement de l'assemblée générale.

Le texte de la procuration peut être obtenu sur demande auprès de la société et est disponible sur le site de la société www.rosier.eu.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Richir', written in a cursive style.

D. RICHIR
Administrateur
délégué